

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 AOUT

ÉCONOMIES FANTOMES

Il y a quelques jours, une note officieuse nous faisait connaître qu'à force de reviser leurs budgets, les ministres avaient réussi à économiser, sur leurs prévisions de dépenses, six millions et demi environ. L'expérience nous a appris ce que valent ces économies sur le papier. On abaisse le chiffre des prévisions au-dessous de toute limite raisonnable, puis ultérieurement on comble l'inévitable déficit par des crédits supplémentaires. D'autre part, six millions et demi sur un budget de trois milliards, c'était en somme assez maigre. Il y avait toutefois un effort qui surprenait d'autant plus agréablement que les ministres républicains ne nous y ont pas habitués. La satisfaction, malheureusement n'aura pas été de longue durée.

M. Peytral a fait une découverte. Le ministre de la marine avait bien consenti à une réduction de 4,760,000 fr. sur son budget ordinaire, mais la somme a été reportée au budget extraordinaire. Quelque bonne volonté qu'on y apporte, il est difficile de voir là une économie. On ne sait pas encore si les autres ministres ont agi de même, mais cela paraît assez vraisemblable. En tout cas, les six millions et demi d'économie annoncées se réduisent déjà officiellement à quatre, sans préjudice des découvertes que réserve l'avenir.

On finirait par constater que toutes ces jongleries d'écritures se réduisent à des dépenses supplémentaires que personne ne serait surpris.

E. B.

UN AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

Il y a une jurisprudence qu'on appelle « du conseil d'Etat ». Le conseil d'Etat donne son avis sur certaines questions qui embarrassent le gou-

vernement, cet avis est transmis aux préfets et les préfets en usent.

Quand le gouvernement est honnête... Mais n'insistons pas.

Si le gouvernement est... partial, quelquefois l'avis qu'il demande au conseil d'Etat n'est pas conforme à ses désirs ; nous avons vu cela il n'y a pas très longtemps.

Mais les hommes et les choses changent vite sous le régime qui nous a donné le cabinet Floquet.

Et voici que le *Journal officiel* vient de publier une circulaire du ministre Lockroy aux préfets, pour porter à leur connaissance deux récents avis du conseil d'Etat destinés à satisfaire l'esprit tyrannique des radicaux, en dépit des lois qui n'ont pas été abrogées.

1° Le conseil d'Etat déclare que les communes qui sont obligées de consacrer des ressources extraordinaires à l'entretien de leurs écoles, n'ont aucun droit proportionnel acquis sur les fonds de subvention inscrits annuellement au budget de l'Etat pour les indemniser, la répartition de ce fonds étant abandonnée au libre arbitre de ministre.

On voit d'ici comme quoi, à la veille de l'exercice pendant lequel se prépareront les élections générales, le ministre Lockroy se propose de réserver les faveurs de son budget aux communes qui promettent de faire bon accueil aux candidats officiels. C'est d'une honnêteté remarquable.

2° Le conseil d'Etat, légiférant dans le fond et dans la forme, décide que les communes qui ont couvert toutes leurs dépenses obligatoires et qui ont des excédents de recettes ordinaires, n'ont pas droit d'en distraire rien pour subventionner des écoles privées ; c'est-à-dire religieuses.

Vous vous direz : il y a pourtant un paragraphe de l'article 145 de la loi républicaine de 1884 sur l'organisation municipale, lequel dit littéralement :

« Lorsque le budget pourvoit à toutes les dépenses obligatoires et qu'il n'applique aucune recette extraordinaire aux dépenses

soit obligatoires, soit facultatives, ordinaires ou extraordinaires, les allocations portées audit budget pour les dépenses facultatives ne peuvent être modifiées par l'autorité supérieure. »

Ce texte paraît clair.

Et pourtant l'avis du conseil d'Etat est que, si une commune, dans ces conditions, peut subventionner un café-concert, elle n'a pas le droit de subventionner une école ou l'on enseignerait la religion !

Comment qualifier cette interprétation contradictoire ? Est-ce de la jurisprudence ou de l'arbitraire ?

Nous laissons aux contribuables le soin de répondre eux-mêmes à cette question.

INFORMATIONS

BISMARCK ET CRISPI

C'est aujourd'hui qu'elle a lieu, cette entrevue de M. Crispi et de M. de Bismarck, qui sera une des manifestations les plus éclatantes de la haine des Italiens contre la France.

Tous les renseignements venant de tous les points de l'Europe s'accordent à dire que la France sera fort maltraitée dans les conversations des deux ministres. On fait de nouveau courir le bruit que la question d'un désarmement général sera agitée, mais cette rumeur n'a aucun fondement. Ni l'Autriche, ni la Russie ne voudraient désarmer, ni la France, ni l'Allemagne, ni l'Italie.

Toute l'Europe va donc continuer ses armements et se tenir prête pour la bataille. C'est ce qu'on appelle la Ligue de la paix.

M. Crispi est accompagné d'un chef de section du ministère des affaires étrangères d'Italie, et du secrétaire de la présidence du conseil.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait l'éloge de la note responsive du gouvernement italien relativement à l'incident de Massouah. Le langage de M. Crispi a été bien compris par la presse française ; on le re-

connait, dit la *Gazette*, à la façon haineuse dont on parle de l'Italie. Dépit contre l'échec de toutes les intrigues nouées contre la politique coloniale de l'Italie, fureur à propos de la position humiliante dans laquelle M. Crispi a mis la France au moyen de sa polémique diplomatique, tout conspire pour porter à son comble la haine que, dans tous les cercles de la capitale française et surtout dans ceux qui exercent le plus d'action sur l'opinion publique, on nourrit à l'égard du voisin méridional.

La *Gazette nationale* dit à ce sujet :

« Jamais, de mémoire d'homme, une grande puissance ne s'était entendu parler sur un ton aussi raide que celui qu'emploie M. Crispi dans sa nouvelle note à la France. »

M. Goblet, ministre des affaires étrangères, est rentré à Paris hier pour la réception diplomatique hebdomadaire.

Il soumettra aujourd'hui au conseil des ministres la courte réplique qu'il se propose d'adresser aux puissances, en réponse à la dernière note de M. Crispi au sujet des capitulations à Massouah.

PROJETS BOULANGISTES

M. Boulanger, interviewé par M. Chincholle, rédacteur du *Figaro*, sur ses projets, a dit qu'il allait s'occuper pendant les vacances d'organiser des Comités dans toutes les villes où il sera possible, pour réaliser le programme de la revision ; il s'efforcera d'avoir la majorité de la Chambre ; il ne doute pas du succès ; il constate qu'il a déjà reçu les cartes et les félicitations de neuf députés qu'il ne connaissait pas encore ; il s'est déclaré très satisfait des résultats de l'élection du Nord ; il a terminé en annonçant qu'il partirait la semaine prochaine pour la Suède où il voyagera dans un strict incognito.

Les journaux républicains radicaux repoussent énergiquement toute idée d'alliance avec le boulangisme, ils voient dans l'offre d'alliance la preuve que M. Boulanger

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIBON

CHAPITRE 1^{er}

UNE PHOTOGRAPHIE INCENDIAIRE

(Suite)

A chaque hausse de chiffre, le photographe répondait par un frémissement plus accentué comme sous des décharges successives d'appareil électrique.

— Oh ! alors, monsieur, je n'ai plus à vous refuser cette carte. Pourtant, si vous ne connaissez pas...

— Cela ne fait rien, absolument rien. Hâtez-vous seulement de la décrocher, de l'enlever à ce milieu de visages niais et prétentieux, vieux ou laids, mariés ou veufs, souriants ou pleurards. Quelle horrible compagnie pour une jeune fille de cette beauté, de cette distinction, de cette candeur ! C'est à votre tour, monsieur le photographe, de ne point me comprendre. Je vous parais, certainement, un énorme fou, tout au moins un parfait extravagant.

Et comme Camille lâchait au photographe en

ce moment et, à la queue-leu-leu, ses vingt-cinq louis dans une main tremblante, heureuse, et jaune de colodion, le photographe répondit avec civilité :

— Mais non, monsieur ; non, pas du tout !

— C'est que je suis méridional ; c'est que j'ai trente ans ; c'est que je me consume dans un vieux célibat dont je me suis lassé et qu'après les cascades je soupire après la pièce d'eau où les carpes viennent happer les bons petits croûtons aux doigts d'une main chère.

— Excellentes raisons, monsieur ; raisons excellentes pour...

— Pour acheter vingt-cinq louis la photographie d'une inconnue !

Et Camille partit d'un superbe éclat de rire. Il se sentait au cœur tant de joie !

— Maintenant, reprit-il en considérant avec complaisance et à distance la carte désirée qu'il tenait entre les quatre doigts et le pouce de la main droite, maintenant, savez-vous quelle est cette jeune personne ? Habite-t-elle Paris ? la baillieue ? Serait-elle de la province ou du reste de l'univers ?

— Je ne sais pas. Elle est venue accompagnée d'un vieux monsieur...

— C'est cela. Son père évidemment...

— Ils s'appelaient... mais comment diable s'appelaient-ils ?

— Ne vous tourmentez pas la cervelle à chercher leur nom. Le nom m'est bien égal. Ah ! par exemple, si vous pouviez me donner la plus mince indication, le moindre petit bout d'adresse, vous m'obligeriez infiniment davantage. Le globe est grand et les jeunes filles y pullulent.

— Il me souvient que j'ai fait porter la douzaine de cartes photographiques à l'hôtel de Memphis.

— L'hôtel de Memphis ? un sphinx ! une énigme ! l'inconnu ! le mystère ! débita comme une litanie et dans un accès de ravissement Camille Regour. Mais la rue ?

— Rue Moutmartre.

— Parfait. Et le numéro ? le numéro ?

— Numéro 193.

— Un, neuf, trois, total treize, le chiffre fatidique qui règle toute mon existence. Né un 13, bachelier un 13, 13 toutes mes chambres d'hôtel, 13 toutes mes stalles au théâtre...

— Monsieur croit à l'influence des nombres ?

— Je crois à tout et, plus qu'à tout le reste, je crois que cette jeune fille-là sera ma femme. Elle est dans ma destinée. Désormais, elle existe seule pour moi sous le firmament et je cours après, fallût-il faire, derrière elle — comme dans l'espace la queue d'une comète à la suite de sa comète — le tour du monde.

— Diable, monsieur. C'est qu'il me semble...

— Si je ne puis l'obtenir de son père, car je sais

maintenant qu'elle en a un — sa mère est peut-être morte — ou si je ne puis gagner ses sympathies personnelles, je ne me marierai jamais. Je mourrai impitoyablement garçon dans le célibat final. Merci, mon cher monsieur et je vous quitte.

— Pardon ! c'est que je dois vous dire...

— Inutile de me dire quoi que ce soit. Mon parti est pris irrévocablement. Voilà dix ans que je suis en quête d'un visage, monsieur. Chaque homme a un tempérament physique et moral auquel ne convient qu'un type de beauté matérielle et spirituelle, un seul et unique. J'ai toute une théorie fort neuve à ce sujet. Cet homme rencontre son type ? Sa folie fantasme est désormais fixée des quatre ailes par une passion sincère et un mariage assorti. Moi, monsieur le photographe, pendant dix ans j'ai voltigé sans que Dieu eût mis mon type sur le chemin de ma vie. Aujourd'hui je rencontre ce visage qui, en réalisant mon vague rêve jusqu'ici sans lignes précises, me révèle encore toutes les vertus d'une belle âme et toutes les tendresses d'un bon cœur. Vous êtes éclairé maintenant. Voir son bonheur à l'horizon et ne pas tout essayer pour l'atteindre, c'est, — êtes-vous chasseur ? — tenir une perdrix au bout de son fusil et ne point la tirer. Sur ce...

— Pardon une seconde fois, monsieur ; mais je crois de mon devoir de vous observer...

— Encore votre devoir professionnel sans doute ?

se sent prisonnier de la réaction et irrémédiablement perdu.

La presse étrangère s'occupe également de l'élection Boulanger. Cette triple élection du général a produit une vive impression en Allemagne et en Autriche.

Le *Standard* croit que l'élection est un événement passager auquel on ne pensera bientôt plus; les fautes du gouvernement seules pourraient rendre le boulangisme dangereux; mais sous la direction de M. Carnot il n'en commettra pas.

Les journaux autrichiens estiment que ces élections n'indiquent pas nettement l'opinion du pays, mais c'est une expérience désagréable qui devra servir de leçon aux républicains et les décider à s'entendre, sinon les Français pourraient bien se dégoûter de la République.

Les journaux de Saint-Petersbourg ne prennent pas ouvertement parti pour le général Boulanger, mais ils croient que ces succès pourraient bien amener un changement dans l'état des choses.

LA PEINE DU TALION

Hier, au Conseil général de l'Aisne, M. Dupuy, député, a présenté un vœu demandant le bannissement du général Boulanger. M. Hanotaux, député, a appuyé ce vœu.

La question préalable a été votée, mais la proposition de M. Dupuy n'en est pas moins très significative.

Nous avons bien raison, au moment du vote sur l'expulsion des Princes, de dire que les républicains ne s'arrêteraient point dans cette voie. Ils proposent maintenant le bannissement des citoyens républicains qui leur déplaisent.

M. Boulanger désirerait vivement, paraît-il, qu'une vacance se produisît à Paris pour se présenter. Il compte que deux cent mille électeurs lui donneraient leurs voix et que ce serait le coup le plus redoutable qu'il pourrait porter au cabinet de M. Floquet.

On annonce que M. Boulanger, optant pour le Nord, a l'intention de patronner dans la Charente-Inférieure, comme son successeur, probablement M. Bessand, ancien préfet, qui adhère au programme révisionniste et dissolutionniste. Dans la Somme, son appui serait acquis à M. Ansart, également partisan de la révision et de la dissolution.

LES ESPIONS EN CORSE

On sait que l'administration militaire fait exécuter en Corse différents travaux de défense. Aussitôt l'ouverture de ces travaux, on a constaté l'invasion de l'île par de nombreux espions italiens.

Les organes officiels déclarent que le bruit d'un remaniement ministériel avant la rentrée du Parlement ne repose sur aucun fondement.

Nous croyons savoir, malgré ce démenti pressé, que le président du conseil n'a pas été sourd à certaines propositions qui auraient pour résultat de fortifier la situation du cabinet devant la Chambre.

Pour tout dire, il est question de remplacer MM. Peytral et Deluns-Montaud par deux opportunistes.

Une dépêche de Blidah, adressée à la *Dépêche algérienne*, signale un commencement de grève, dans les gorges de la Chiffa, parmi les ouvriers terrassiers employés à la construction du chemin de fer de Blidah à Berrouaghia.

Les ouvriers, pour la plupart Italiens, demandent une augmentation de salaire et une réduction des heures de travail.

Des vœux ont été émis par les Conseils généraux du Nord, du Tarn et de Saône-et-Loire en faveur du rétablissement du scrutin d'arrondissement.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Voici le programme définitif du voyage présidentiel, qui commencera le 40 du mois prochain :

Le président de la République quittera Fontainebleau par la ligne de la Grande Ceinture, le 40 septembre au matin; il déjeunera à Evreux et dînera à Caen. Il repartira de cette ville dans la matinée du 41, visitera Saint-Lô où il déjeunera, et arrivera à Cherbourg vers deux heures.

M. Carnot s'embarquera sur un des bâtiments de l'escadre, le 42 au matin et arrivera pour dîner au Havre. Il quittera le Havre le lendemain après déjeuner et couchera à Rouen.

Le 44 septembre, M. Carnot passera une grande revue d'honneur des troupes du 3^e corps, et ira dîner à Elbeuf.

Le retour à Fontainebleau aura lieu le lendemain 45; le Président y arrivera pour dîner, après avoir déjeuné à Elbeuf.

Il paraît probable que MM. Floquet, de Freycinet et l'amiral Krantz accompagneraient dans ce voyage M. Carnot, à la fin de la première quinzaine de septembre.

ÉTRANGER

ITALIE. — L'ingénieur Victor Brocca vient d'achever les études qu'il a faites pour un canal maritime qui partagerait l'Italie en deux et éviterait le très long voyage qu'exige le tour du cap de Leuca. Ce canal partirait du voisinage de Castro, sur la mer Tyrrhénienne, pour aboutir à Fano, sur l'Adriatique: ces deux villes sont situées dans la Romagne (anciens Etats de l'Eglise). Sa longueur serait de 283 kilomètres, sa largeur moyenne de 400 mètres, et sa profondeur de 12 mètres. On utiliserait le parcours de ce canal pour le dessèchement des lacs de Bolsena et de Trasimène. Le devis évalue les frais à environ 500 millions.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 24 août: « Il a été interdit aux journaux de parler d'un incident qui a beaucoup ému le gou-

vernement. Un sergent du régiment d'artillerie cantonné à Vicalvaro, à quelques kilomètres de Madrid, appela l'attention de son colonel sur les fréquentes visites que deux maîtres d'équitation militaires faisaient aux autres sergents du même régiment. Le colonel, alarmé, fit arrêter six sergents soupçonnés d'attaches républicaines, et envoya un officier à cheval communiquer l'arrestation au capitaine général de Madrid et au ministre de la guerre, qui firent arrêter deux professeurs d'équitation, dont l'un était le chef du manège des écuries royales. On arrêta aussi plusieurs sous-officiers, et, par ordre du ministre de la guerre, on renvoya dans leurs régiments, le même jour, soixante officiers subalternes détachés comme auxiliaires auprès de régiments du génie et d'artillerie à Madrid.

On télégraphie aux autorités militaires en province de redoubler de surveillance sur les sergents et les officiers, et dans la capitale, chaque nuit, les officiers supérieurs couchent dans les casernes.

On croit qu'on est en présence d'une nouvelle conspiration et d'un mouvement militaire pareil à ceux de Badajoz, en 1883, et de Madrid, en 1886.

Au ministère de la guerre, on dit que les autorités sont parfaitement au courant de la propagande révolutionnaire qui se fait dans le corps des officiers. Les garnisons de Madrid, de Catalogne, d'Aragon, de Navarre sont particulièrement visées par les révolutionnaires. »

MADAGASCAR. — La princesse Ravelo, proche parente de la reine Ranavalona III, a reçu en grande pompe le baptême, et s'est convertie au catholicisme.

Les méthodistes anglais sont furieux de cette conversion, accomplie avec le consentement de la reine, et les Malgaches ont compris que l'influence française avait fait des progrès sérieux. Cette influence s'est affirmée aussi par la création d'une école de cadets dont la direction a été confiée à un de nos officiers.

L'action de la France est féconde chaque fois qu'elle s'affirme par la fraternité des missionnaires et des soldats. Et c'est le cas à Madagascar. Aussi voit-on un événement militaire important se produire en même temps qu'un événement religieux qui aura dans la grande île africaine des effets salutaires.

M^r Cazet et M. Le Myre de Vilers marchent de concert, et leur union produit des résultats dont, on le voit, il n'y a qu'à se féliciter.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 août.
Aucun changement ne s'est produit dans l'état du marché financier qui reste tout à la fois calme et très ferme. Le 3 0/0 s'est traité à 83.57, le 4 1/2 0/0 a fait 105.42.

L'action du Crédit Foncier, toujours en faveur, a été cotée à 1,350. Les obligations foncières et communales, très recherchées par leur clientèle spéciale, ont un courant d'affaires très animé qui favorisent les nombreuses demandes des capitalistes qui veulent mettre en portefeuille de bonnes et solides valeurs.

hâtées sur sa chaussée. Les voitures s'y accrochent des roues et les gens s'y heurtent du coude. Cela, non sans sottises et sans brouhaha. C'est la grande artère centrale et commode au moyen de laquelle la rive droite communique, par la ligne la plus courte, avec la rive gauche et grâce à laquelle le commerce raccourcit pour aller à ses affaires.

Les immeubles qui endiguent la rue et son double courant, exécutent tout du long et en vis-à-vis des variations d'étages assez disgracieux et des dispositions de fenêtres les plus discordantes. Ils logent toutes les professions, abritent tous les métiers. Boutiquiers et rentiers y adossent leur comptoir et leur lit contre des cloisons mitoyennes. Les débitants de pommes de terre frites ont leur trou de plain-pied avec les pavés comme les rats; les employés de rayons, leur nid sous les tuiles comme les moineaux.

Il y a de tout dans cette rue, jusqu'à des officines de journaux, voire des hôtels dont les habitués excusent le choix par cet affreux mot indiscutable d'avantage: — Ils sont centraux.

Parmi ces hôtels, l'hôtel de Memphis déployait son enseigne avec un orgueil de lettres dorées très majuscules.

C'était un fort ancien caravansérail. Non qu'il remontât aux Pharaons, ainsi que son nom pouvait le faire supposer aux naïfs et confiants bourgeois de Brives-les-Canards ou de Pontoise-les-

La Société Générale reste ferme sur son cours de 470.

Les Dépôts et Comptes courants se maintiennent à 602.

La Banque d'Escompte est demandée à 502. C'est la Banque d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et la maison Eprussi qui feront la Conversion portugaise. On sait que cette opération donnera lieu à une émission le 11 septembre.

Le comptant achète à 381.75 les obligations foncières de la société des Immeubles de France. Ces titres rapportent 15 francs et sont remboursables à 1,000, comme les obligations de la Banque hypothécaire qui sont cotées 495.

Le Panama s'est traité à 261. Les obligations libérées de Porto-Rico garanties par le gouvernement espagnol sont à 293.75.

L'émission des 5,000 obligations de la société des Ardoisières de la Forêt s'annonce très favorablement. Elles sont demandées en Bourse avec trente centimes de prime. On sait que cette émission a pour objet d'étendre le champ d'exploitation de la société devenu insuffisant, la clientèle ayant plus que triplé depuis la fondation. Au prix d'émission, 237.50, et avec l'intérêt annuel de 15 francs, le placement ressort à 6 1/4 0/0. Les souscriptions sont reçues au siège social à Combrée (Maine-et-Loire), à la Banque Chaumier et à la Banque de l'Ouest à Paris.

Les Chemins de fer Economiques s'inscrivent à 389.50.

La compagnie Transatlantique se tient à 527.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer ne subissent aucun changement.

Les obligations sont l'objet de demandes suivies.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE TÉLÉPHONE

Les communications téléphoniques augmentent dans des proportions énormes en Angleterre, en Allemagne et en Belgique; tandis qu'en France, l'emploi du téléphone n'en est encore qu'à ses débuts.

Le Directeur des Postes et Télégraphes s'est préoccupé de cette situation et vient d'adresser aux Directeurs des Postes dans chaque département des instructions dans le but de développer les réseaux téléphoniques.

Dans les villes où la municipalité consentirait à faire l'avance des frais, l'Etat construira le réseau, et déléguera à la Ville la perception jusqu'à concurrence de l'avance faite des sommes que les abonnés doivent payer.

Les Directeurs des Postes sont invités à se mettre en rapport avec les Maires de leur département et à leur donner tous les renseignements nécessaires.

ANGERS.

Un de nos artistes angevins les plus distingués, M. Macé, vient de terminer le buste de Grégoire Bordillon qui doit être érigé sur l'une des places publiques d'Angers, ainsi que l'a décidé le Conseil municipal sur la proposition de l'honorable docteur Guignard.

Le buste de Grégoire Bordillon est exposé dans l'une des salles du musée où nos compatriotes peuvent le voir et se rendre compte

je ne veux aucune observation.

— Permettez-moi au moins de vous conseiller...

— Je ne veux point de conseil. Observations et conseils sont inutiles. D'ailleurs, pourquoi me porteriez-vous quelque intérêt? je vous suis étranger.

— Oui. Toutefois, je me ferai un scrupule de vous laisser engager...

— En quoi cela vous trouble-t-il? Êtes-vous, à votre tour, parent, allié, ami, domestique, que sais-je, de la jeune fille en question pour vous croire obligé à des observations et à des conseils? J'ai bien l'honneur de vous saluer.

Et Camille Regour, saluant en effet du chapeau avec une févreuse gaieté, gagna la porte, possesseur de la bienheureuse photographie qu'il glissait en sortant avec un soin effectueux dans la poche d'un porte-cartes.

— Allez au diable! lança alors au jeune homme le photographe impatienté, pendant que la porte se refermait.

Et, comme si le photographe eût été exaucé dans son souhait, Camille Regour descendit l'escalier avec une vertigineuse rapidité. Retraverser le corridor, franchir la porte et rebousculer les gens sur son passage, ce fut l'affaire d'un instant. Les boucasses l'accueillirent d'injures, ils se détournèrent pas; ils l'accompagnèrent alors de menaces, il s'éloigna toujours sans s'en inquiéter.

Le concierge, attiré une seconde fois par ces cris hors de la boîte à cordons, reconnut son malotru de tantôt.

— Encore quelques brutalités et impolitesse de ce gaillard-là! Ah! ces jeunes gens riches! Une éducation déplorable et le mépris du pauvre peuple!

Et il rentra dans sa loge en grommelant de hautes appréciations sur l'éducation des classes dirigeantes, et des appels à toute espèce de révolutions sociales.

Camille Regour, lui, ne se préoccupait ni des concierges hargneux, groguons et politiciens, ni des passants heurtés, froissés et vexés. Il coupa droit, sur le trottoir de la porte cochère au ruisseau du boulevard, promena les yeux le long de la chaussée, fit signe du doigt au cocher d'un fiacre vide, et, se précipitant dans le véhicule, comme un rat surpris se précipite dans un trou:

— Rue Montmartre, cria-t-il à l'automédon, vêtu café au lait des guêtres au chapeau, hôtel de Memphis, numéro 193 et à l'heure.

CHAPITRE II

L'HÔTEL DE MEMPHIS

La rue Montmartre est la rue la plus vulgaire, la plus bruyante et la plus embarrassée de Paris. De la place des Halles aux boulevards elle s'engorge de gens pressés sur les trottoirs et de voitures

Poulets, mais sa fondation remontait au Directoire. L'audacieuse et brillante expédition d'Égypte par le général Bonaparte lui avait valu sa raison sociale. Un soldat de Kléber, l'un des huit mille qui, dans la plaine d'Héliopolis, Brent mordra le sable aux quatre-vingt mille hommes du grand vizir Youssouf, revenu avec une jambe de bois à Paris la grande ville, fonda l'hôtel et le baptisa d'un de ces noms lumineux qui, sur les bords du Nil, avaient ébloui son imagination.

L'hôtel de Memphis était un de ces hôtels-étoiles de neuvième grandeur, assez confortablement bourgeois, suffisamment propre et honnêtement bon marché. Qualité d'hôtel de famille, sa clientèle ordinaire se composait de petits rentiers en voyage, de négociants modestes en tournée, de vieux garçons égoïstes et difficiles, de vieilles demoiselles peureuses et susceptibles. Sa clientèle extraordinaire variait entre de jeunes ménages de province en lune de miel et de plantureuses familles de banlieue aux emplettes.

L'hôtel de Memphis portait bien au front le numéro 193 sur une plaque bleue. Aussi le fiacre, occupé par Camille Regour, s'arrêta-t-il sans hésitation en face de l'allée. La jeune homme sauta de la caisse de sapin aussi vite qu'il y était monté, enfila l'allée et, à droite, s'engouffra dans le bureau, toujours avec cette ardeur du chien de chasse qui odore de plus près et quête plus vivement.

(A suivre.)

de l'effet que produira l'œuvre du jeune sculpteur.

Hier matin, à neuf heures, nos braves pontonniers sont rentrés à Angers, musique en tête, revenant des manœuvres de Poitiers.

Il circule à Angers des pièces fausses de 20 fr. Ces pièces sont les unes à l'effigie de la République, et au millésime 1877, les autres à l'effigie du roi de Sardaigne, et au millésime 1876. Ces pièces ont un poids très semblablement égal à celui des pièces authentiques. On les reconnaît principalement au son.

UN OURAGAN DANS LA LOIRE

On télégraphie de Lyon, 22 août :

Hier soir, les trains de Saint-Etienne ne sont pas arrivés à Lyon, par suite de trombes de pluie diluvienne, qui frappent particulièrement Rive-de-Gier et Givors.

Un éboulement s'est produit sur la ligne entre Givors et Saint-Romain-en-Gier.

Le train de marchandises 4.968 a été enseveli à la sortie du tunnel de Givors. L'eau arrivait avec une telle violence contre la locomotive couverte par l'éboulement, qu'on a dû sauver les mécaniciens et le personnel du train à l'aide de cordes tendues du haut par les voisins.

À Rive-de-Gier, une partie de la ville est inondée. Une trombe éclata à la même heure, et une pluie en nappe dura toute l'après-midi. Les rez-de-chaussées ont été vite envahis. Le quartier de Féloin est complètement inondé.

En dehors, il n'y a que des dégâts matériels. Les rues de Givors ont été transformées en torrents.

Deux maisons se sont écroulées à Givors-Vieux, plusieurs autres minées par l'eau menacent ruine. Les habitants ont pu se sauver en emmenant le bétail.

L'eau cause de graves dommages aux rivières; en moins de dix minutes, les eaux se sont élevées à quatre mètres de hauteur. Des arbres ont été déracinés par la rafale.

Pas d'accidents de personnes à déplorer, mais les dégâts matériels sont considérables.

De Givors on a formé un train sur Lyon, mais les voyageurs venant de Saint-Etienne ont dû rebrousser chemin.

À Lyon, on refusait les voyageurs en destination de Saint-Etienne.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, jusqu'au 25 août courant, dernier délai.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

ILLE-ET-VILAINE. — Un incident des plus vifs s'est produit au Conseil général de l'Ille-et-Vilaine. Voici à la suite de quelle circonstance :

Les conservateurs du Conseil avaient déposé un vœu demandant la dissolution de la Chambre et l'élection d'une Constituante.

« Ce vœu », dit le préfet, étant politique, est en dehors des attributions du Conseil, et je demande le vote de la question préalable. »

Je constate une fois de plus l'abus de la question préalable fait par le gouvernement, répliqua M. Le Bastard, sénateur d'Ille-et-Vilaine. C'était comme ça déjà lors du Congrès de Versailles.

Il n'y a plus de gouvernement, d'abord, conclut M. Le Hérisse, député boulangiste, qui se fait rappeler à l'ordre par M. Martin-Feuillée.

La discussion continue.

M. Brice ne veut même pas connaître les termes de ce vœu qui se place sur un terrain où il ne veut pas entrer, et il déclare s'unir au préfet pour réclamer la question préalable.

Le scrutin public donne 20 voix contre 20. M. Martin-Feuillée votant pour, sur l'avis

du préfet, la question préalable est adoptée.

M. Le Hérisse proteste contre la prépondérance de la voix du président,

M. Durand dit : « C'est la loi pour vous comme pour tout le monde. »

V. Le Hérisse répliqua que le vice-président, M. Durand, n'a pas le droit d'être insolent envers ses collègues.

M. Martin-Feuillée estime qu'il n'y a ni injure, ni insolence pour personne, et il déclare l'incident clos.

L'agitation est très vive dans la salle.

FAITS DIVERS

Le vaccin du choléra

Voici une nouvelle découverte qui, si elle est réellement pratique, constituera un nouvel et glorieux succès pour la science. Un savant russe, le docteur Gamaleïa, a trouvé la guérison du choléra par l'inoculation du virus cholérique.

M. Pasteur vient de communiquer à l'Académie des sciences la note que lui a envoyée le savant docteur russe.

Un rédacteur du *Gaulois* a interviewé M. Pasteur :

— C'est un nouveau pas en avant, lui a dit l'illustre savant, et je suis très content d'avoir à déposer ce travail sur le bureau de l'Académie.

— C'est l'aplatissement de l'Allemagne. Le docteur Koch, qui s'écriait jadis au congrès de Londres en parlant de son système : « C'est trop beau pour être vrai ! » est bien aujourd'hui obligé de convenir qu'il s'est trompé. Après avoir longtemps nié l'évidence, il se rabat aujourd'hui sur cette piètre objection que ma méthode n'est pas pratique.

L'esprit de discipline est si puissant en Allemagne, qu'il a paralysé les efforts des savants allemands dans cette voie. Aussi sont-ils furieux contre Koch, qui était leur chef de file et qui est cause de leur infériorité vis-à-vis de la France, en matière de prophylaxie de la rage. Oui, Koch avait tout nié : d'abord les résultats de mes travaux sur le choléra des poules, puis sur le charbon, et enfin sur la rage.

Eh bien, aujourd'hui, voici une nouvelle découverte qui découle de mon système, et ce n'est pas un Allemand qui a trouvé la vaccine du choléra asiatique, mais bien un Russe. Une fois de plus, les Russes et les Français marchent la main dans la main. On peut d'ores et déjà dire que le succès de cette vaccine est assuré. Jusqu'à présent, il est vrai, Gamaleïa n'a encore appliqué la vaccination qu'aux animaux ; mais vous verrez demain, par les résultats obtenus, que le résultat final ne fait pas plus de doute pour son application sur les hommes que l'application de ma méthode antirabique.

LE DRAMATIQUE SUICIDE DE LA TOURGARNIER

Le pont de la Louère, dans la Charente, a été la nuit de dimanche à lundi le théâtre d'une tentative de suicide, accomplie dans les circonstances les plus dramatiques.

Une jeune fille, originaire de la Martinière, du nom de Mélanie Cassoux, âgée de 20 à 22 ans, demeurait depuis quelque temps chez une dame Prémont, à Chautmontel.

Sa mère, dont elle avait la charge, avait perdu depuis peu la raison et avait été internée à l'asile des aliénés de Breuty.

Sans ressources et désespérée de rester seule au monde la malheureuse enfant conçut le dessein de mettre fin à ses jours.

Dimanche, vers dix heures du soir, des passants l'ont vu errer sur le pont de la Louère, scrutant la voie du regard et donnant tous les signes d'une agitation fébrile.

A onze heures, d'autres personnes ont remarqué une femme acroupie, tout en larmes, dans l'impasse Nige-Chat qui est, on le sait, attenante à la voie.

Enfin, lundi matin, aux premières lueurs du jour, des voisins, ayant entendu des gémissements qui parlaient du pont, se portèrent à l'endroit d'où les plaintes retentissaient et trouvèrent le corps de Mélanie étendu entre les rails et couvert de sang.

Le bras droit de la jeune fille était entièrement détaché du tronc. Le visage et le reste du corps portaient les traces de con-

tusions dont la gravité n'a pu être établie encore.

L'enquête à laquelle le commissaire de police, accompagné des agents de la compagnie, s'est aussitôt livré, a révélé les curieux détails suivants.

Selon toute vraisemblance, Mélanie Cassoux a pénétré sur la voie au moment du passage du train qui arrive à la gare de l'Etat vers minuit, venant de Saint-Michel.

Elle s'est étendue parallèlement à la voie, entre les deux rails, et seul, son bras, qui pendait en dehors, a été atteint. Le train a passé tout entier sur le reste du corps sans l'effleurer.

Mais il y a mieux. Evanouie sans doute ; elle est restée dans la même position jusqu'au matin et un second train, qui va sur Saintes et part d'Angoulême à 4 h. 50, est passé sans lui faire autre chose que les confusions légères constatées au visage.

Quoi qu'il en soit, l'état de Mélanie Cassoux est des plus graves.

M. les docteurs Bessette et Gilson, appelés aussitôt sur les lieux, l'ont fait admettre d'urgence à l'hôpital, où l'on s'attend d'heure en heure à un dénouement fatal. (Matin Charentais).

SINGULIER PHÉNOMÈNE

Nous lisons dans le *Ralliement* :

« Les journaux autrichiens racontent que dernièrement, à Vidovec, village situé près de Warasdin, en Hongrie, la croyance que la guerre était imminente a saisi la population tout entière à la suite de l'étrange phénomène suivant :

« Pendant plusieurs jours consécutifs, une sorte de mirage extraordinaire fut observé dans les vastes plaines qui entourent le village.

« On apercevait distinctement, dans ces plaines, de nombreuses divisions d'infanterie aux coiffures rouges, manœuvrant sous les ordres d'un chef de haute taille dont l'épée brillait au soleil.

« Le phénomène durait chaque jour plusieurs heures. Le troisième il disparut complètement.

« Les populations environnantes étaient accourues, et pâles d'effroi, observaient ces soldats fantômes.

« Les gendarmes envoyés de leur côté ne rencontrèrent ni ne virent rien.

« On supposa que c'était le mirage des manœuvres d'infanterie opérées à distance ; vérification faite, il n'y avait rien de tel.

« On se perd en conjectures sur ce bizarre phénomène. »

CONSEILS ET RECETTES.

CONSERVATION DES FLEURS. — Au moment où les parterres regorgent de fleurs de toutes sortes, il paraît intéressant d'indiquer le procédé suivant qui a été expérimenté avec grand succès et conserve aux fleurs leurs formes, leur beauté et leur fraîcheur. On prépare une liqueur en dissolvant 20 grammes de copal clair mélangé préalablement avec son poids de sable ou de verre pilé dans 500 grammes d'éther. On trempe les fleurs dans la liqueur, on les en retire avec précaution et on les laisse sécher pendant dix minutes environ. On répète cette opération quatre ou cinq fois de suite. De nombreux procédés avaient été recommandés déjà, mais nous avons tout lieu de penser que celui que nous indiquons ici leur est supérieur et les laissera bien loin derrière lui.

PROCÉDÉ PERMETTANT DE LIMER LE VERRE

On se sert à cet effet des outils ordinaires, limes, meules, etc., que l'on trempe préalablement dans de la benzine saturée de camphre ; rien de plus facile alors que de travailler le verre comme on le désire ; il suffit d'humecter de temps en temps, l'instrument avec la solution précitée. On obtient les mêmes résultats en trempant les outils dans l'essence de térébenthine.

PROCÉDÉ POUR ENLEVER LES TACHES DE BOUGIE.

A l'aide d'un canif, enlever le plus gras de la tache, puis traiter par de l'alcool à 90°. Le procédé réussit très bien pour la bougie, car l'acide stéarique est soluble dans l'alcool.

Nouvelles à la main.

X... rencontre un bohème qui a exercé trente-six métiers, tous plus bizarres les uns que les autres.

— Que fais-tu maintenant ?
— J'accompagne les étrangers qui montent dans la tour Eiffel.

— Comment ! tu es tombé si bas ?
— Si bas ! Tu n'as donc jamais regardé la tour ?

— Venez-vous faire l'ouverture de la chasse ? demandait X... à un de ses amis, originaire de Toulouse.

— Ma foi, non ; je suis dégoûté du gibier. Du reste, ma femme manque toutes les sauces.

Madame, narquoisement :
— Et tu manques toutes les pièces !

Au café.
Paul. — Vous n'êtes qu'un imbécile et un misérable !

Jacques, lui donnant une gifle. — Aux grands « mots », les grands remèdes !

Nos cochers.
Un gardien de la paix interpelle, au passage, un cocher qui a lancé sa bête à fond de train.

— Hé ! là-bas... au pas !
— Pourquoi ça ?... Y a personne dans ma voiture !

Peu à peu ! — Magny-Vernois (Haute-Saône), le 16 mai 1887. — Les Pâtes Suisses (1 fr. 50 la boîte), ont fait disparaître peu à peu un grosneur que j'avais au bas-ventre et qui me gênait beaucoup, elles m'ont guéri d'une constipation et d'une irritation d'intestins. Chogard. Signature légalisée.

BOURSE DE PARIS

DU 22 AOÛT 1888.

Rente 3 0/0	83 67
Rente 3 0/0 amortissable	86 15
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 35
Obligations du Trésor	507 »

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 4 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 4 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (Marque Diani).

TOUTE BOÎTE FACILE À OUVRIR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 août 1888.

Versements de 83 déposants (12 nouveaux), 15,027 fr.

Remboursements, 10,458 fr. 82.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66.)

MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs, pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

PAUL GODKI, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44, et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION
Aux enchères publiques,
DE
TROIS MAISONS
Sises ville de Saumur,
Et d'une PROPRIÉTÉ

Sise à Montagland, commune de Bagneux.

Immeubles dépendant de la succession de M^{lle} Pauline DROUARD.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 16 septembre 1888, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Aux requête, poursuites et diligences de M. Charles-Denis-François DROUARD, propriétaire, demeurant à Paris, rue Chambray, n° 7.

Ayant pour avoué constitué, M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 44,

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o M. Henri-Charles-François DROUARD, propriétaire, demeurant à Richelieu,

Ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOY, avoué à Saumur;

2^o M. Pierre Guillon, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, au nom et comme héritier de la dame Rose-Joséphine Brunet, son épouse décédée,

Ayant pour avoué constitué M^e Louis ALBERT, avoué à Saumur.

Le dimanche seize septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé.

Il sera procédé, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés dépen-

dant de la succession de M^{lle} Pauline Drouard, en son vivant, rentière, demeurant à Saumur, où elle est décédée le neuf mars mil huit cent quatre-vingt-six.

DÉSIGNATION ET MISES A PRIX

Ville de Saumur
1^{er} Lot.

UNE MAISON, sise rue de la Visitation, n° 13 et rue de la Marine, n° 4, comprenant : au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, office, petite salle à manger ; à côté, cuisine, buanderie ; au premier étage, trois chambres à coucher et deux cabinets s'ouvrant sur la rue de la Visitation, deux chambres à coucher et un cabinet s'ouvrant sur la cour ; au deuxième étage, deux chambres de domestiques, grenier sur le tout, deux cours, deux petits jardins, deux caves, écurie pour quatre chevaux, remise et hangar.

Le tout joignant au levant la rue de la Visitation, au midi Bondier, au couchant la rue de la Marine, au nord Courtigné et le jardin de la cure de la Visitation, porté au cadastre sous le numéro 1022 de la section A.

Mise à prix, huit mille francs. ci..... 8,000

2^o Lot.

1^o UNE MAISON, sise rue de la Marine, n° 5, comprenant : au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, cuisine, office, vestibule, au premier étage, quatre chambres à coucher et un cabinet de toilette, grenier au-dessus ; en soubassement, deux celliers et deux petits caveaux ; cour dans laquelle se trouvent une buanderie, une petite chambre au-dessus, une écurie et un hangar avec grenier, un petit jardin, une chambre et un grenier, dans un petit bâtiment dont le surplus appartient à M. Bouillier, propriétaire à Tours.

Le tout joint au levant M^{me} Bouyer, au midi le quai de la Marine, au couchant la rue de la Marine, et au nord la maison formant le premier lot;

2^o Un petit bâtiment, comprenant deux chambres à feu au rez-de-chaussée, et deux chambres à feu au premier étage, petit jardin y adossé.

Le tout joignant au levant le quai de la Marine, au midi le chemin de halage au bord de la Loire, au couchant M^{me} Richard, et au nord la rue de la Marine, porté au cadastre sous le n° 1028 de la section A.

Mise à prix : dix mille francs, ci..... 10,000

3^o Lot.

UN MAGASIN, situé rue du Vieux-Pont et rue de la Visitation, joignant au levant M^{me} Dotour, au midi la rue du Vieux-Pont, au couchant la rue de la Visitation, et au nord M. Saulais,

porté au cadastre sous les n° 668 et 1027 de la section A.

Mise à prix : huit cents francs. ci..... 800

4^o Lot.

1^o UNE MAISON, sise rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27, comprenant : au rez-de-chaussée cinq chambres à feu, au premier étage cinq chambres à feu, greniers sur le tout, cour, caves, boanderie, serre-bois et puits.

Le tout joignant au levant Leroy, au midi et au couchant la rue de l'Hôtel-Dieu, au nord Yard.

2^o Deux petites caves dans le roc, sises ruelle des Boires, sous une maison appartenant à M^{me} veuve Jandounet, portées au cadastre sous le n° 922 de la section H.

Mise à prix : six mille francs, ci..... 6,000

Commune de Bagneux

5^o Lot.

UNE PROPRIÉTÉ, située à Montagland, comprenant :

1^o Une maison, ayant deux chambres à feu, cave et grenier, pressoir à vis avec tous ses accessoires ;

2^o Un hectare trente-trois ares de vigne, ces deux premiers articles joignant au levant Claveau, au midi la route départementale, au couchant Vennevier et au nord les prairies de Bagneux à Monnet ;

3^o Un autre petit morceau de vigne, d'une contenance d'environ vingt-deux ares, joignant au levant Petit, au midi Jagot et M. Jamain. La maison ci-dessus est comprise sous le n° 566, section B du plan cadastral, et les deux parcelles de vignes sous les n° 566, 563, 564, 552, 556 de la section B.

Mise à prix, six mille francs, ci..... 6,000

Total des mises à prix : trente mille huit cents francs, ci..... 30,800

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente;

2^o A M^e GAUTIER, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o A M^e LECOY et à M^e ALBERT, avoués co-licitants.

Fait et rédigé par l'avoué sous-

signé. Saumur, le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-huit,

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Un JEUNE HOMME connaissant le service demande une place de valet de chambre.

TRÈS VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A VENDRE

CHIEN COUCHANT, bien dressé, 2 ans.

S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort.

A VENDRE

Une CHARRETTE en bon état, pouvant se transformer à volonté et servir comme tombereau et pour le transport des fourrages.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

On demande un APPRENTI CHAR-RON.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MENAGE.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE COMMERCE demande garçon sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de fûtailles fraîches vides à des prix avantageux.

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique.

Vin rouge nouveau à 80 fr.

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins sont à 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.



SAVON MARBRÉ 1^{er} BEAU SANS FRAUDE SAVON BLANC

1^{re} qualité garanti pur à 60 0/0 d'huile

LE TIGRE

CHAUVET & C^{ie} — MARSEILLE

Spécialité du Savon « NORMAL ». Seul produit extra pur GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25		12 50		7 55		11 25	
Chartres	6		9 33		2 53		9 44		1 33	
Chât.-d-Loir.	10 24		12 10		1 52		6 34		12 28	
Noyant-Méon.	11 29		12 54		3 9		7 36		1 13	
Liniers-Bou.	11 39				3 21		7 47		6 2	
Vernantes	11 53				3 36		7 59		6 13	
Blou	12 5				3 48		8 11		6 23	
Vivv	12 15				3 59		8 20		6 31	
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27		1 29		4 10		8 30		1 48	
(départ.)	12 33		1 36		4 16		8 34		1 54	
Nantilly (arr.)	12 41				4 24		8 41		7	
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 41				4 36		8 51		7 11	
(départ.)	8 31		10 37		4 13		8 30		6 50	
Nantilly (départ.)	8 37		10 44		4 25		8 43		7 3	
Chacé-Varr.	8 48		10 52		4 31		8 49		7 9	
Brézé-s.-Cyr.	9 2 11				4 39		8 56		7 17	
Montreuil	9 19		11 24		4 59		9 8		8 22	
Thouars			11 57		5 34		9 38		2 44	
Niort			3 58		4 24		7 59		4 33	
Saintes			6 28		11 05		6 14		2 3	
Bordeaux			9 39		3 36		9 02		4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Mixte		Expr.		Mixte		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 15		8 20					
Saintes			7 15		8 18		11 39				6 26	
Niort			9 32		10 30		2 5		5 30		8 10	
Thouars			12 14		12 32		1 30		4 15		8 21	
Montreuil	9 35		8 38		12 59		2 03		4 55		9 06	
Brézé-s.-Cyr.	9 55		7 48				2 38		5 18		9 41	
Chacé-Varr.	10 57		7 27				2 46		5 22		9 49	
Nantilly (arr.)	10 13		7 34				2 51		5 21		9 55	
SAUMUR (Etat) (arr.)	10 22		7 45				3 02		5 42		10 03	
(départ.)	7 25		11 25				2 41		5 20			
Nantilly (départ.)	7 38		11 36				2 53		5 33			
SAUMUR (Orl.) (arr.)	7 47		11 44		1 29		3 01		5 41		10 58	
(départ.)	7 57		11 54		1 37		3 05		5 45		11 5	
Vivv	8 10		12 09				3 17		5 57			
Blou	8 19		12 18				3 26		6 06			
Vernantes	8 22		12 33				3 39		6 19			
Liniers-Bou.	8 45		12 46				3 51		6 30			
Noyant-Méon.	8 59		1 21		4 04		6 42		11 42			
Chât.-d-Loir.	10 7		2 15		2 53		5 09		7 48		12 24	
Chartres	9 50		5 51		9 57		12 4		3 22			
Paris	5 25		8		11 50		2 27		5 10			

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	STATIONS	Mixte	Omn.	Mixte
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 43	4 31	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 43
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 36

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.	Omn.	Omn.	STATIONS	Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 08	7 06

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte	Marc.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir	soir	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15
Moncontour	7 41	13 43	1 27		8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38		10 9
(départ.)	9 29	4 25	5		9 30
le Vaudelnay	9 40	4 44	5 10		9 41
Baugé	9 50	5 30	5 19		9 52
Doué	9 57	6 16	5 26		10 1
Martigné	10 17	7 5	5 46		10 24
Angers	11 45	9 50	7 10		

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	Omn
----------	-----